

# RÈGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Spécialité Pilote de Ligne de Production			Candidats				
			Scolaires : établissements publics ou privés sous contrat) ; <b>Apprentis</b> : CFA ou section d'apprentissage habilité <b>Formation professionnelle continue</b> dans les établissements publics		Scolaires : établissements privés hors contrat ; <b>Apprentis</b> : CFA ou section d'apprentissage non habilité) ; <b>Formation professionnelle continue</b> en établissement privé ; <b>Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle ; Enseignement à distance</b>		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
Épreuves	Unité	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
<b>E1 - Épreuve scientifique</b>		<b>3</b>					
<i>Sous-épreuve E 11 : Mathématiques</i>	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF
<i>Sous-épreuve E 12 : Sciences physiques et chimiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF
<b>E2 - Épreuve pratique à caractère technologique : Optimisation d'opérations relatives à une production</b>	U2	<b>3</b>	CCF		Ponctuel oral	0 h 30	CCF
<b>E3 - Épreuve pratique prenant en compte la formation en entreprise : Pilotage d'une ligne de production</b>		<b>9</b>					
<i>Sous-épreuve E 31 : Pilotage d'une ligne de production.</i>	U31	3	CCF		Ponctuel pratique + oral	2h30	CCF
<i>Sous-épreuve E 32 : Organisation d'une production</i>	U32	2	CCF		Ponctuel pratique	2 h	CCF
<i>Sous-épreuve E 33 : Intervention en conduite de la ligne sur incident, aléa ou dysfonctionnement</i>	U33	2	CCF		Ponctuel pratique	3 h	CCF
<i>Sous-épreuve E34 : Economie-gestion</i>	U34	1	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF
<i>Sous-épreuve E35 : Prévention- santé-environnement</i>	U35	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF
<b>E4 - Épreuve de langue vivante</b>	U4	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral <sup>(1)</sup>	20 min	CCF
<b>E5 - Épreuve de Français et Histoire-Géographie et Éducation civique</b>		<b>5</b>					
<i>Sous-épreuve E51 : Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
<i>Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et Éducation civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
<b>E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	U6	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF
<b>E7 - Épreuve d'Éducation physique et sportive</b>	U7	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF
<b>Épreuve facultative</b> <sup>(2)</sup>							
Langue vivante	UF1		Ponctuel oral 20 min <sup>1</sup>		Ponctuel oral	20 min <sup>(1)</sup>	Ponctuel oral 20 min <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> 20 minutes dont cinq minutes de préparation

<sup>(2)</sup> La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls, les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.